

LE FONDS D'ARCHIVES
Donadéi - Martinez et Szkolnikoff

Par Alain BOTTARO

I - PRESENTATION DU FONDS

En application de l'ordonnance du 18 octobre 1944 décrétant la confiscation des profits illicites réalisés durant l'Occupation, le Parquet de la Seine ordonne le 12 décembre 1944 la mise sous séquestre des biens de Michel Szkolnikoff .

Mendel, dit Michel, Szkolnikoff est né en 1895 à Vilno en Lettonie, il est signalé par les autorités françaises comme apatride. Homme d'affaire, il fonde et dirige depuis 1942 un grand nombre de sociétés immobilières et hôtelières ayant leur siège dans la Principauté de Monaco. A la Libération Szkolnikoff s'enfuit en Espagne où il aurait été assassiné peu de temps après. C'est ainsi que tout un groupe financier est frappé d'une mesure de saisie, en vertu d'ailleurs de l'accord franco-monégasque survenu le 24 octobre 1944.

Parallèlement à cette action, les parquets de Grasse et de Nice prennent une mesure identique le 28 décembre 1944 à l'encontre des sociétés du groupe Donadéi-Martinez, propriétaire des grands hôtels de luxe cannois et niçois, les hôtels Ruhl, Impérial, Plaza et de France, le Savoy Hôtel de Nice, les hôtels Miramar, Martinez et Majestic de Cannes.

Szkolnikoff, convaincu d'avoir bâti sa fortune sur ses ententes avec les autorités allemandes, est condamné à payer une amende de trois milliards neuf cent quatre millions de francs. Le 9 mai 1947 le comité supérieur de confiscation des profits illicites déclare le groupe Donadéi-Martinez solidaire de Szkolnikoff. Le directeur des services fiscaux des Alpes-Maritimes est désigné comme administrateur séquestre des biens des groupes monégasques, niçois et cannois.

Une des conséquences des décisions de confiscation est la prise de possession par les services fiscaux des archives des entreprises saisies, résultant de leur activité depuis leur fondation. C'est en 1988 que la direction des Domaines autorise le versement de ce fonds privé, saisi par la puissance publique en 1944, aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

En outre, le fonds s'est enrichi des documents de gestion commerciale post-séquestre des hôtels. Ces documents sont restés à la charge de l'Etat, ils concernent principalement la gestion des hôtels Ruhl et Martinez.

Le fonds des hôtels constitue une source de tout premier ordre qui ouvre deux grandes perspectives de recherche :

- d'une part, à travers les documents de constitution et de gestion des sociétés, il permet de retracer la généalogie d'une holding financière dont les origines remontent aux années 1910 et qui ne cessera d'étendre ses ramifications jusqu'en 1944. Au-delà de l'histoire de l'économie touristique locale, ce sont les pratiques financières d'une époque qui apparaissent comme autant de témoins de l'évolution générale des structures de l'entreprise capitaliste.
- d'autre part, les documents de gestion des établissements reflètent leur vie et leur organisation jusque dans le détail quotidien. Ainsi, les papiers de l'hôtel Ruhl et de l'hôtel Martinez représentent un matériau d'étude monographique particulièrement complet retraçant près de soixante années de gestion hôtelière, depuis les années 1915 à 1966 pour le Ruhl et depuis 1927 à 1980 pour le Martinez.

Bien que relevant du régime public par sa provenance, le fonds des hôtels est de nature privée, son classement interne obéit donc au cadre des fonds d'archives d'entreprises commerciales ou industrielles. C'est aussi pour cette même raison qu'il trouve sa place au sein de la série J.

Dans le souci du double respect du cadre théorique de classement et de la structure organique particulière à ce fonds nous avons distingué quatre grands chapitres :

-LA CONSTITUTION ET LA GESTION DES SOCIETES

Il s'agit des documents de la gestion privée des sociétés immobilières ou hôtelières. Il sont donc essentiellement antérieurs à 1945.

-LA GESTION DU SEQUESTRE

On trouvera ici les documents issus de la gestion publique des sociétés par la Direction des Domaines à partir de décembre 1944.

-L'EXPLOITATION DES HOTELS

Les documents de gestion hôtelière ont été réunis ici avec le souci de créer des sous-chapitres monographiques unis, par hôtel, depuis les débuts de l'exploitation jusqu'à sa conclusion. La césure du changement de régime de 1944 a donc été volontairement écartée.

-LES REQUISITIONS ET LES DOMMAGES DE GUERRE

Afin de mettre en valeur les documents ayant trait aux circonstances exceptionnelles des époques de guerre, un chapitre particulier a été envisagé.

Le fonds s'étend sur près de cent dix mètres linéaires et comporte 2295 articles.

Une typologie sommaire des documents peut être dressée :

- La correspondance d'affaire est omniprésente, elle retrace aussi bien les stratégies financières que la gestion quotidienne des hôtels

- Les notes et rapports divers viennent s'adjoindre à la correspondance et l'éclairer de leur précision

- Les copies de jugements de toute nature

- Les actes notariés correspondent aussi bien aux dépôts de statuts des sociétés qu'à des baux ou mutations de propriétés

- Les registres des délibérations des conseils d'administration et des assemblées générales des actionnaires

- Quelques registres à souches d'actions ou de cédules

- Les livres comptables : grand-livres, livres des balances, livres journaux classés hiérarchiquement du plus général au particulier.

Seules les gestions des hôtels Ruhl et Martinez sont représentées sans grandes lacunes.

- Les registres de réception-clients conservent la trace des hôtes des établissements. Subsistent 'uniquement ceux de l'hôtel Martinez et l'hôtel de France. On peut y ajouter les registres de police destinés à la perception de la taxe de séjour.

- Les fichiers du personnel des hôtels Ruhl et Martinez et le fichier des clients du Ruhl

- Des documents publicitaires, dépliants, menus sont aussi répertoriés

- Il existe aussi un petit fonds photographique

- Les plans des hôtels sont aussi présents dans certains cas notamment pour l'hôtel Ruhl, l'hôtel de France et le Martinez

Enfin, un échantillon des premiers supports informatiques de gestion, les disquettes IBM, a été conservé à titre de témoin dans le fonds de l'hôtel Martinez

II – HISTORIQUE

A - CONSTITUTION ET EVOLUTION DU GROUPE

Depuis le début du siècle, Alfred Donadéi apparaît comme l'un des principaux maître d'oeuvre du développement de l'industrie hôtelière azurée. Parallèlement à sa carrière politique, en effet il devient propriétaire du Petit Niçois et reste député de Nice de 1906 à 1914, il s'occupe d'affaires immobilières. Ce sera tout d'abord la construction d'immeubles résidentiels, le Grand Palais, boulevard Carabacel, l'Ancien et le Nouveau Palais Donadéi, boulevard Victor Hugo.

Puis, à partir de 1920, Alfred Donadéi va faire de sa Société des grands hôtels de Nice la clef de voûte d'une holding financière qui contrôlera la majorité des hôtels de luxe de la Côte d'Azur jusqu'en 1944.

Ainsi en 1920, il acquiert la Société Hôtel des Anglais, propriétaire du fonds de commerce de l'Hôtel Ruhl. Cette société, fondée en 1914, par Henri Ruhl, industriel parisien, exploite l'Hôtel Ruhl ex Hôtel des Anglais et l'Impérial Hôtel de Vichy. Dès 1914, l'entreprise est en faillite, Alfred Donadéi la rachète tandis qu'il devient actionnaire majoritaire de la société propriétaire des bâtiments, la Société nouvelle des entreprises d'hôtels. L'entreprise exploitant le fonds de commerce n'est donc pas propriétaire des murs. Cependant Alfred Donadéi se retrouve à la tête des deux établissements lors de prises de participations. Ce mode de gestion à travers deux types distincts de sociétés, société de gestion immobilière d'une part et société de gestion hôtelière d'autre part, va se généraliser et structurer l'ensemble du groupe Donadéi.

Entre 1920 et 1930 se constitue donc une multitude de sociétés immobilières et hôtelières au fil des nouvelles acquisitions : le Savoy Hôtel, l'Hôtel Royal, l'Hôtel de France, l'Hôtel impérial à Nice et l'Hôtel Miramar, l'Hôtel Majestic à Cannes.

C'est en 1923 lors de la prise de contrôle du Savoy Hôtel, qu'Emmanuel Martinez s'associe à Alfred Donadéi. Ressortissant italien, né à Palerme en 1882, Martinez apparaît en premier lieu comme directeur de l'établissement de Vichy du groupe Société Hôtel des Anglais de Henri Ruhl en 1914. Durant la Première guerre mondiale, il assure la gestion de l'Hôtel Ruhl alors en liquidation judiciaire.

En 1917, il fonde avec Jules Schreter, entrepreneur de transports parisien, la Société Martinez et C°, destinée à assurer l'exploitation du Savoy Hôtel, voisin de l'Hôtel Ruhl sur la Promenade des Anglais.

En 1923, la Société Martinez et C° se transforme en Société anonyme du Savoy Hôtel, c'est en fait une des premières associations Donadéi-Martinez. La Société immobilière du Cercle de la Méditerranée, propriétaire de l'immeuble du Savoy Hôtel, passe à son tour dans le giron du groupe Donadéi-Martinez. . . .

Désormais, la Société des grands hôtels de Nice et la Société anonyme du Savoy Hôtel sont les fleurons du groupe. A partir de 1927i avec la construction d'un nouveau palace à Cannes, Emmanuel Martinez semble s'être réservé la direction des hôtels cannois, tandis qu'Alfred Donadéi reste à la tête des hôtels niçois. Ainsi est fondée la Société des grands hôtels de Cannes, véritable pendant de la Société des grands hôtels de Nice.

Dès le début des années 20, pour faire face à d'énormes besoins de trésorerie et continuer son expansion la holding emprunte des sommes importantes, en particulier auprès de la Société foncière du Nord de la France, spécialisée dans les prêts sur immeubles, dont le siège se trouve à Paris. Par l'intermédiaire d'un réseau de notaires elle place auprès du public, dans la France entière, ses cédules hypothécaires gagées sur le patrimoine immobilier des sociétés ayant contracté des emprunts. Incapable de s'acquitter de ses dettes, le groupe Donadéi-Martinez passe de fait sous le contrôle de la Foncière de Nord. A la suite de vicissitudes internes liées au crack de la gazette du franc, la Foncière du Nord est mise en liquidation judiciaire en 1931. A partir de cette période son administration est assurée par une double direction : le syndic de faillite et un comité notarial d'information et de défense des petits porteurs. En fait, ce sont les mêmes personnes qui animent ces deux organismes, il s'agit des avoués Planque et Burkhardt et de Bouquet des Chaux, notaire à Saint-Etienne.

La liquidation judiciaire devient une stratégie financière pour les dirigeants de la Foncière du Nord puisque, sous couvert de recouvrer leur énorme créance, ces derniers placent en 1936 les diverses sociétés du groupe Donadéi-Martinez en liquidation judiciaire. Or, la gestion de faillite durera jusqu'en 1944 ; de 1936 à 1944, Me Burkhardt dirige lui-même les sociétés niçoises en tant que liquidateur, tandis que Me Bouquet des Chaux contrôle les hôtels cannois à travers un comité de direction dit des trois M : Hôtels Martinez, Miramar, Majestic,

C'est vers 1942-1943 que se constitue le groupe Szkolnikoff. Michel Szkolnikoff exerce en 1939 l'activité de négociant en drap dans la région du Nord. En 1940, il réalise à Lyon d'importants bénéfices en vendant son stock et se lance dans la spéculation financière. Il se trouve rapidement à la tête d'une fortune qu'il investit en Principauté de Monaco dans des affaires immobilières. Szkolnikoff dirige ainsi, par l'intermédiaire d'agents, plusieurs sociétés monégasques, la Société de participations générales constituant, semble-t-il, le pivot de son organisation.

A partir de 1942, il prend le contrôle de la Foncière du Nord en rachetant les cédules hypothécaires des petits porteurs grâce à l'appui du Comité notarial d'information. En 1943, Michel Szkolnikoff se trouve être par conséquent l'actionnaire majoritaire des sociétés du groupe Donadéi-Martinez, sans pour autant y intervenir directement.

En effet, il traite ses affaires par le truchement de trois mandataires : Petit-Nouvellon à Paris, Alexis Colleuil alias Craslowky à Nice et Nicolas Blanchet à Monaco, lui-même se contentant de la fonction de directeur général de la Société de participations générales basée à Monaco.

A cette époque Colleuil fait partie du Conseil d'administration de la Société des grands immeubles de la Côte d'azur, Blanchet est l'actionnaire majoritaire des sociétés monégasques (le groupe Szkolnikoff proprement dit) et Petit-Nouvellon agit au sein du Comité notarial d'information, organe de contrôle de la Foncière du Nord, propriétaire du groupe Donadéi-Martinez.

LES ETABLISSEMENTS *J^{te} des Marbres, Pierres et Granits*
dont le siège est à *Lyon, 11, Quai des Brotteaux*
redonnassent avoir pris parfaite connaissance des plans,
devis descriptif et cahier des Charges faisant l'objet du
marché entre Messieurs d'ANELLA FRERES et la Société des
GRANDS HOTELS DE CANNES et s'engagent à se conformer à toutes
les clauses et stipulations concernant les travaux dont les
ont chargés M.M. D'ANELLA FRERES.

Ces travaux comprennent les ouvrages décrits ci-dessous :

MARBRE

1° - FACADES

La façade du rez de chaussée sur le boulevard de la Croisette et en retour sur l'avenue de la Tour Maubourg jusqu'à une distance de trente mètres environ comprendra.

a) Un soubassement au-dessous des piliers en granit foncé de Bavenne ou similaire de 1,00 de hauteur moyenne minimum.

Ce soubassement contournera les baies et formera chambranle sur une largeur minimum de 0,40 comme indiqué sur façades.

b) Sur l'Avenue de la Tour Maubourg dans la partie restante vers le Nord, le soubassement sur cette longueur sera en dalles de Rioms de 0,05 d'épaisseur. La partie supérieure sera amortie par un chanfrein poli et le parement finement bouchardé avec encadrement formé par une ciselure polie.

c) Au-dessus du soubassement granit, façade en marbre de couleur claire. Brocatelle de Sienna ou similaire ou application de mosaïque suivant renseignements fournis en cours d'exécution.

d) La partie de façade de l'entrée principale sera revêtue en granit jusqu'à hauteur de la marquise avec encadrement poli autour des baies et trumeaux bouchardés avec parties polies formant dessin décoratif.

e) De chaque côté de l'Entrée il eut prévu deux colonnes en granit (au total quatre) avec socles et chapiteaux en staff métallisé.

GALERIES ET MAGASINS

Au côté droit de l'hôtel s'ouvrira une galerie qui formera un retour en avant. Cette partie sera soutenue du côté de l'hôtel par des colonnes en granit, chapiteaux en staff métallisé la base de ces colonnes sera également en granit plus foncé de même qualité que le soubassement de façade.

Cette galerie se prolongera dans l'hôtel sur toute la longueur de l'Avenue projetée. La porte donnant accès dans la partie intérieure de cette galerie sera décorée de la même façon que la porte d'entrée de l'hôtel. Une série de magasins viendra s'ouvrir sur cette galerie, ainsi que des vitrines. Tous ces magasins auront leur façade en marbre granit et mosaïque or et couleur chacun d'une couleur spéciale. Ils seront composés d'un soubassement d'environ 0,30 de hauteur ayant à chaque extrémité un socle de pilastre de 0,05 d'épaisseur avec chanfrein d'amortissement, ce soubassement sera coupé par la porte et il devra faire retour d'environ 0,80 dans le tambour. Deux pilastres prenant chacun la moitié de la largeur de la pile de séparation. Ils auront 0,04 d'épaisseur et viendront buter à l'intérieur contre la glissière destinée au passage de la grille jusqu'à environ 1 m,80 de hauteur. Une enseigne d'environ 0,80 de hauteur viendra au-dessus des pilastres avec la partie inférieure une contre épaisseur de 0,02 pour rattraper l'épaisseur de 0,04 des pilastres. Cette enseigne sera surmontée d'une petite ornementation d'environ 0,10 formant amortissement avec le plafond de l'entresol.

Dans la galerie des magasins se trouvent deux halls sur quatre coins des quels les pilastres des magasins feront retour en pans coupés et l'enseigne se continuera de même sans interruption. Les trois "XB-Jdasat vitrines faisant face aux magasins seront traitées d'une façon identique aux autres magasins sauf que le soubassement ne sera pas coupé par la porte. A l'extrémité de cette galerie et de chaque côté les pilastres se retourneront d'équerre et l'enseigne se continuera.

Le dallage de cette galerie sera en marbre blanc de Carrare avec bandée d'encadrement de couleur formant de grands panneaux.

Il sera prévu comme motif de décoration aux deux petits halls de la Galerie deux grandes vasques en Onyx ou marbre avec Jeux de lumière suivant renseignements et dessins donnés par les Architectes.

Tous les magasins en façade sur l'avenue projetée auront leur façade en marbre traitée comme à la partie sous galerie, c'est-à-dire à environ 7 mètres de hauteur. Une première enseigne formant frise et d'environ 0,60 disposée à la hauteur de l'entresol et la partie supérieure comportera une grande enseigne de 1,20 de hauteur. Les pilastres monteront jusqu'au-dessus de cette enseigne.

Alfred Donadéi étant mort en 1933 ses fils Eugène et Victor demeurent actionnaires dans le groupe niçois mais sans peser sur la direction des affaires. A Cannes, Emmanuel Martinez collabore avec le véritable dirigeant du Comité de direction des trois M, Me Bouquet des Chaux, président du Comité notarial d'information. La condamnation de Szkolnikoff et la mise sous séquestre de ses biens en 1944 par le tribunal civil de la Seine chargé de juger les délits économiques entraînent la condamnation de toutes les sociétés déclarées solidaires de la holding. Ainsi les biens du groupe Szkolnikoff et du groupe Donadéi-Martinez sont saisis par l'Etat français.

A partir de 1945 commence la gestion post-séquestre de la holding Szkolnikoff et de ses satellites par la direction des Domaines.

Si le patrimoine immobilier est dispersé aux enchères en grande partie dès le début des années cinquante, la gestion publique va perdurer jusqu'en 1968 pour l'Hôtel Ruhl et 1979 pour l'Hôtel Martinez.

L'enquête menée par les services financiers du département de la Seine permet de dresser une liste des établissements composant la holding Szkolnikoff (31 J 526). On apprend ainsi notamment que : Les sociétés monégasques sont :

- La Société de participations générales,
- La Société d'investissement foncier,
- La Société foncière azuréeenne,
- La Société de coopération financière

et qu'elles contrôlent :

- A Paris : La société immobilière du boulevard de la Madeleine, propriétaire et exploitants de l'Hôtel de Paris
- A Cannes: La société immobilière de l'Hôtel Majestic, propriétaire et exploitants de l'Hôtel Majestic
La Société des grands hôtels de Cannes, propriétaire de l'Hôtel Martinez
La Société fermière de l'Hôtel Martinez, exploitante dudit hôtel
- A Nice: La Société des grands hôtels de Nice, exploitante et propriétaire des actions de la Société nouvelle des entreprises d'hôtels, propriétaire de l'Hôtel Ruhl Le Groupe des sociétés propriétaires et exploitantes de l'Hôtel Plaza et de France et des Sociétés propriétaires et exploitantes de l'Hôtel Savoy
- A Monte-Carlo: Sept à huit affaires de moyenne importance
- A Aix-les-Bains : La Société propriétaire et exploitante du Grand Hôtel

Le Groupe contrôle donc les établissements suivants :

- A Monaco : Hôtel Littoral
: Hôtel du Helder
: Hôtel Louvre
: Hôtel Mirabeau et National
: Hôtel des Colonies
: Hôtel Windsor
: Hôtel Bristol et Majestic
: Hôtel St-James et des Anglais
- A Nice : Hôtel Ruhl
: Hôtel Plaza : Hôtel Savoy
- A Paris : Hôtel de Paris
: Restaurant de la Pomme d'Api
- A Aix-les-Bains : Le Grand Hôtel
- A Nice : Le Grand Palais
: Le palais Donadéi
- A Cannes : Le Majestic
: Le Martinez
: Le Miramar et peut-être
: Le Grand Hôtel
- A Monaco : des immeubles de la rue Grimaldi et du boulevard des Moulins

B - PRESENTATION DES SOCIETES

1 - Société foncière du Nord de la France

L'enquête des services financiers du Parquet de la Seine rédige une note en 1945 sur la Foncière du Nord (31 J 526) :

"Au moment de la reprise des affaires après la guerre 1914-18, un organisme qui s'appelait la Société foncière du Nord de la France trouve le système d'émission des cédules. Ce système consiste à prêter de l'argent, moyennant une garantie hypothécaire, et de se procurer cet argent auprès des tiers, en donnant à chacun une partie de la garantie hypothécaire au moyen d'un titre appelé cédule.

La Société foncière du Nord de la France prit rapidement de l'extension, car elle avait su trouver d'une part, ceux qui avaient besoin d'argent à n'importe quel taux et, d'autre part, des petites gens heureuses de placer leurs économies à un taux plus rémunérateur que la rente française, et avec des garanties paraissant importantes.

Ces prêteurs ne se rendaient pas compte qu'ils se prêtaient à eux-mêmes, puisque c'était avec leur argent que les affaires qui devenaient leur garantie, étaient édifiées.

La Foncière du Nord durant les années 20 fit de nombreux prêts à des sociétés immobilières, mais surtout, et principalement, à des Sociétés Hôtelières, et plusieurs centaines de millions furent ainsi avancés.

Lorsqu'en 1931, les affaires hôtelières commencèrent à battre de l'aile par le crack américain, la Foncière du Nord se trouva privée des intérêts et obligée de déposer son bilan ; après des procès assez longs, elle fut déclarée en état de faillite. Lorsque le syndic de faillite voulu réaliser les garanties données, il se rendit compte que les porteurs de cédules n'avaient véritablement que des garanties illusoires dont la valeur était devenue inférieure au montant des prêts consentis. Une ou deux affaires réalisées le convainquirent immédiatement qu'il fallait arrêter ces réalisations sous peine de porter une atteinte sérieuse aux petits épargnants auxquels il valait mieux laisser l'espoir d'un redressement éventuel que la certitude de la perte presque totale de leurs économies.

Un comité de Défense fut alors créé par les notaires, qui imprudemment avaient quelque peu favorisé le placement des cédules, et le Comité Notarial d'Information fut créé à Paris, avec mission de défendre les porteurs de cédules et de suivre la liquidation de la Foncière du Nord."

De 1931 à 1945 trois dirigeants assurent la gestion de la Foncière du Nord :

- Me Planque, syndic
- Me Bouquet des Chaux, Président du Comité notarial
- Me Burkhardt, collaborateur de Me Bouquet de Chaux

Dans l'impossibilité de rembourser les prêts consentis par la Foncière du Nord, les sociétés du Groupe Donadéi-Martinez passèrent directement sous le contrôle de la SFNF. En 1936. elles sont mises en liquidation judiciaire et cette situation de faillite durera jusqu'en 19⁴⁴. Durant cette période Me Burkhardt prend la direction des établissements niçois tandis que Me Bouquet des Chaux assure la gestion de la Société des grands hôtels de Cannes. A partir de 1936, les dirigeants de la Foncière du Nord apparaissent comme les vrais patrons du Groupe Donadéi-Martinez.

Vers 1942 ou début 1943. au nom d'un certain M. Michel, des démarches furent entreprises et des offres inespérées faites, tant auprès du syndic de faillite de la Foncière du Nord, qu'auprès du Comité notarial d'information, pour la reprise des affaires gérées par la SFNF. C'est ainsi qu'au fur et à mesure la presque totalité des affaires hôtelières et immobilières de la Foncière du Nord passèrent sous le contrôle des sociétés monégasques de Michel Szkolnikoff.

2 - Groupe Donadéi-Martinez

a) Société nouvelle des entreprises d'hôtels

Une note rédigée en 1916 à la demande de la société en retrace l'historique (31 J 17) :

En 1911 M. Henri Ruhl avait acquis en son nom, ou sous le couvert de diverses sociétés différents grands hôtels de luxe. Il demande à M. E. Polak s'il ne pourrait pas lui ou un groupe qu'il formerait, réunir des capitaux pour acheter l'Hôtel des Anglais à Nice et le reconstruire.

Que lui, Ruhl, prendrait à bail pour quarante années, le fonds de commerce ; que le loyer serait évalué à raison des avances ou dépenses de la société propriétaire au taux de 7;1/2 % pendant 5 ans et 8 % pour les 35 autres années.

Que le groupe acquéreur ou société serait simplement propriétaire de l'immeuble et que Ruhl se chargerait de la partie mobilière et du fonds de commerce.

M. Polak s'abouchait avec plusieurs de ses confrères joailliers qui déclarèrent être prêts à placer des capitaux dans cette opération à la condition d'avoir cependant une autre garantie que celle de M. Ruhl qui ne leur paraissait pas offrir tous apaisements.

M. Ruhl offrit alors comme caution M. Jellinek-Mercédès qui jouissait alors à Nice, à tort ou à raison, d'une réputation très cotée et fermement appuyée dans les hautes sphères.

M. Jellinek offrait d'être la caution de M. Henry Ruhl ou de la Société que celui-ci formerait et garantissait pour M. Ruhl :

- 1) Le versement d'une année de loyer d'avance
- 2) Cinq années de loyer (sur ce point il n'a pas tenu ses engagements)
- 3) De faire mettre dans le fonds de commerce un mobilier pour garantir les loyers d'une valeur minimum de Huit Cent Mille Francs.

C'est dans ces conditions que se formait en Octobre 1911 une Société anonyme à Genève avec siège social à Plainpalais, faubourg de Genève.

Les souscripteurs furent : M. Ch. Altschueler, M. E. Polak, M. Henri bonnet, M. Paul Peltier, Banque Suisse pour le Commerce Etranger, Comptoir Commercial Industriel.

Le Conseil d'Administration se composait de M. M. Charles Altschueler, Emmanuel Polak et Henri Bonnet.

14 octobre 1911. Maître Goupil, Notaire à Paris achetait l'Hôtel des Anglais à Nice pour le compte de la Société.

25 octobre 1911. La Société donnait à bail l'immeuble à M. Ruhl par devant Maîtres Marcel Goupil et Lavoignat, Notaires à Paris pour 40 années aux conditions déjà relatées.

Dans cet acte authentique intervenait M. Jellinek-Mercédès, Consul Général d'Autriche-Hongrie comme caution solidaire pour l'obligation prise par M. Ruhl de garnir les lieux de 800.000 Francs de mobilier, du paiement d'une année de loyer d'avance imputable sur la fin du bail et pour le paiement d'un seul semestre de loyer pendant les cinq premières années.

La banque qui avait souscrit et retiré son bénéfice de la constitution de la Société Suisse cédait ses droits.

Les actionnaires furent alors : M. Ch. Altschueler, M. Maurice Franck, M. E. Polak, M. A. Grunsweig, M. H. Kramer, M. Jean Jacques Bloch M. Paul Fusulier.

Les dépenses ayant dépassé de beaucoup celles prévues, un prêt était demandé.

D'autre part les Suisses n'ayant plus d'intérêt dans l'affaire le siège social fut transféré à Paris, conformément aux lois Françaises et Suisses et les statuts déposés chez Me Revel, Notaire à Paris.

Au moment de réaliser le prêt consenti, Décembre 1913. le Crédit Foncier présenta des objections sur la constitution de la Société Suisse et demandait, afin d'avoir toute tranquillité pour l'avenir, que la Société fut dissoute et reconstituée, ce qui eu lieu en Juillet 1916 par les soins de Me Revel, Notaire à Pairs et le prêt réalisé.

Le Conseil d'administration lors du remplacement des Suisses fut composé de M.M. : Charles Altschueler, . Président, Maurice Franck, administrateur délégué, M. Polak et Kramer.

La Société nouvelle des entreprises d'hôtels constituée en 1916 au capital seulement de 1 million a pour actionnaires : M. Ch. Altschueler, M. E. Polak, M. M. Franck, M. A. Grunzweig, M. H. Kramer, M. P. Fusulier, M. Jules Lévy-Maurice.

M. Ch. Altschueler né le 19 avril 1871 à Zweibrucken (Deux Pont) Allemagne, ancienne frontière Lorraine, naturalisé Français le 14 avril 1907, marié à Mlle Grunberg, dont le frère a été tué au front Français.

M.E. Polak, né à Bruxelles, 20 Juillet 1863 de parents Hollandais naturalisé Français le 2 Novembre 1906.

Kramer-Hugo né le 26 Avril 1864 à Budapest (Autriche) naturalisé Français 17 Mars 1907, incorporé au service militaire en France.

Maurice Franck, né en Lorraine, Sarreguemines, 14 Novembre 1869 de père Français, réintégré dans sa nationalité d'origine, mobilisé dès le début de la Guerre au 30ème régiment Territorial.

Adolphe Grunzweig, né le 16 décembre 1865 à Cracovie (Autriche) naturalisé Français le 13 Novembre 1897. vient de marier sa fille avec Me Jean Audousset, avocat à la Cour de Paris, blessé militaire.

M. P. Fusulier, Français.

Jules Lévy-Maurice, Français, Médaille de 1870.

Le Conseil d'Administration de la nouvelle Société est le même que le précédent. »

La Société nouvelle des entreprises d'hôtels, donc, propriétaire de l'Hôtel des Anglais le loue à la Société "Hôtel des Anglais" (M. RUHL) en 1912 qui devient propriétaire du fond de commerce.

En 1920, la Société des grands hôtels de Nice acquiert le fond de commerce de l'Hôtel Ruhl et succède ainsi à la Société "Hôtel des Anglais" comme locataire.

En 1925" la Société nouvelle des entreprises d'hôtels passe elle-même sous le Contrôle de la Société des grands hôtels (cf. le Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 février 1925" Les nouveaux actionnaires sont : Eugène DONADEI représentant la Société des grands hôtels de Nice. Alfred DONADEI, Pierre RAOUX, Barthélémy RAOUX.

La société rentre donc dans le "groupe" DONADEI.

Après la dissolution du groupe, la Société nouvelle des entreprises d'hôtels poursuit ses activités jusqu'en 1976 avec la Société des grands hôtels de Nice comme locataire.

La société est dissoute peu après l'expropriation de l'Hôtel Ruhl vers 1976.

b) Société Hôtel des Anglais

Société fondée en 1912 à Cannes par onze actionnaires : Edgard de RUSS, René LACOUR, Charles DALMAS, Otto ZELS, Maurice STIFFER, Henri de BEAUREPAIR, Georges René de ROBILLARD-COSNAC, Michel VRILITCHENSKY, Pierre WINTRINGER, Victor Michel GUITTOIS, Henri RUHL.

Henry RUHL est nommé administrateur-délégué, industriel à Neuilly/Seine, siège social : 43 avenue Wagram, Paris.

En 1911 la société acquiert le fonds de commerce "Hôtel des Anglais" qui devient "Hôtel RUHL" après avoir conclu un bail avec la Société Générale des entreprises d'hôtels, propriétaire des bâtiments. Henri Rhul bénéficie de la caution financière d'Emile Jellineck, Consul général d'Autriche-Hongrie, ami et associé du constructeur automobile allemand Daimler. Un an plus tard, la société Hôtel des Anglais acquiert en toute propriété à Vichy le "Mercedes Palace Hôtel" appartenant à la Société immobilière et d'exploitation des Hôtels de luxe qui devient l'Hôtel Royal.

En 1914 l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel de Vichy est concédé à la Société Impérial Hôtel. La Société Hôtel des Anglais est mise en liquidation judiciaire en 1914. La guerre empêche la vente du fonds de commerce Hôtel Ruhl qui ne s'effectuera qu'en 1920 en faveur de la Société des grands hôtels de Nice.

De 1914 à 1920 la Société Hôtel des Anglais sous la direction de Michel Raynaud, président du syndicat de faillite continue son activité. La société a recruté en 1914 M. Martinez comme directeur pour son hôtel de Vichy.

L'Hôtel Royal ou Ruhl de Vichy est cédé vers 1920 à la Société immobilière de Vichy et de la vallée de la Limagne, filiale de la Société des grands hôtels de Nice.

c) Société des grands hôtels de Nice

La société est fondée à Nice en 1920 par six actionnaires : Alfred Donadéi, sénateur, fondateur et président de la SGHN, Sauveur ARAUD, Jules Schreter, Bermond, Deriol, Emmanuel Martinez, directeur d'Hôtel. Tous sont administrateurs.

Son but est de racheter le fonds de l'Hôtel Ruhl, exploité à ce moment là par Emmanuel Martinez en accord avec Raynaud, liquidateur de la Société Hôtel des Anglais. Montagnon et Richin sont mentionnés par la suite comme actionnaires.

En 1922 la majorité des actions passe aux mains de Victor, Eugène, Alfred Donadéi, Barthélémy et Pierre Raoux. Dès 1920 la Société des grands hôtels de Nice est la locataire de la Société nouvelle d'Entreprise d'hôtels dans l'exploitation du Ruhl. A partir de 1925 elle prend le contrôle de la SNEH et constitue le pivot du groupe Donadéi en contrôlant diverses sociétés dont la Société des grands hôtels de Cannes, la Société immobilière de l'avenue Masséna..

En 1920 la SGHN acquiert en même temps que le Ruhl la pleine propriété de l'hôtel Royal ou Ruhl de Vichy appartenant à l'hôtel des Anglais par l'intermédiaire de sa filiale, la société anonyme immobilière de Vichy et de la vallée de la Limagne. Après la dissolution du Groupe Donadéi en 1944, la SGHN continue à exploiter l'hôtel Ruhl jusqu'à l'expropriation de 1968

d) Sociétés du Savoy Hôtel

En 1917 Emmanuel Martinez, exploitant d'hôtel demeurant à Nice, 1 promenade des Anglais et Jules Schreter, entrepreneur de transport demeurant à Paris, 2 rue de Sèze, fondent la Société Martinez et C°. Cette société a pour objet l'exploitation du Savoy Hôtel sis 1 promenade des Anglais et rue Halévy, la Société immobilière du Cercle de la Méditerranée restant propriétaire du bâtiment.

De plus, elle prend à bail la Villa les Algures, 5 promenade des Anglais. En 1923, les statuts sont modifiés et donnent naissance à une société anonyme, la société anonyme du Savoy Hôtel, E. Martinez et Alfred Donadéi en sont les principaux actionnaires. Avec la Société des grands hôtels de Nice, la société anonyme du Savoy Hôtel devient le pivot du groupe Donadéi-Martinez.

En 1936, la dissolution de la société est prononcée, Me Burckhardt, membre de la direction de la Société foncière du nord de la France, est nommé liquidateur.

Le Savoy Hôtel est alors sous-loué à Lucien Piovani.

En 1911 Henri Cardin, comte le Bret et André Dupray, tous deux demeurant à Paris, fondent une société anonyme : la société immobilière du Cercle de la Méditerranée après avoir acquis l'immeuble sis 1 promenade des Anglais et rue Halévy appelé Cercle de la Méditerranée appartenant à la Société anonyme du Cercle de la Méditerranée fondée en 1872. Cette dernière société se trouve en cours de liquidation en 1911. En fait, si la Société immobilière du Cercle de la Méditerranée est bien propriétaire de l'immeuble Cercle de la Méditerranée, elle se contente de la louer à bail à la Société anonyme du Savoy Hôtel qui le transforme en hôtel. Ces deux sociétés sont indissociables tant leurs affaires sont imbriquées, par conséquent l'Immeuble du Cercle de la Méditerranée entre à son tour dans le giron du groupe Donadéi-Martinez.

En 1927 la Villa les Algues située 5 promenade des Anglais et rue Rossenet ... le patrimoine de la société.

Le Cercle de la Méditerranée est à son tour mis en liquidation en 1936.

e) Société immobilière et d'exploitation de l'avenue Masséna

MM. Maurice Goestchel, Mouche, de nationalité suisse, et Lambert et MMmes Breger et Levy, tous propriétaire de l'immeuble de l'Hôtel de France, sis avenue Masséna, 10, 12 et 14 fondent en 1911 la société immobilière et d'exploitation de l'Avenue Masséna. La même année entrent dans la société Alfred Donadéi et Ernest Weber, propriétaire du fonds de commerce Hôtel de France et locataire à bail de la société immobilière et d'exploitation de l'avenue Masséna.

Donadéi et consorts vont s'assurer le contrôle de la société qui devient filiale de la société des grands hôtels de Nice au sein du groupe Donadéi.

En 1920 l'hôtel s'agrandit, pour cela la société de l'avenue Masséna loue les immeubles contigus 8 avenue Masséna propriété consorts Nicot de Villemain.

Elle est ainsi devenue propriétaire soit par voie d'apport, soit par acquisitions, des immeubles ci-après :

1) Une grande propriété située à Nice, avenue de Verdun n° 10, 12 et 14 sur laquelle est édifiée partie de l'Hôtel Plaza et de France, d'une contenance de 3580 m² et portée au cadastre de la Ville de Nice n° 84 et 91 à 94 section D.

2) Une propriété située à Nice, rue Masséna n° 5 comprenant un bâtiment en façade sur ladite rue et trois corps de bâtiment dans la cour d'une contenance de 1.092 m².

3) Des parties divisées et indivisées d'une propriété située à Nice, 7 et 9 rue Masséna, provenant de l'ancienne Cité Loupia laquelle comprenait également la maison portant le n° 11 rue Masséna et se composait des constructions en façade sur la Rue Masséna et de bâtiments limitant une grande cour commune intérieure, le tout d'une superficie de 1.585 m²

4) Un terrain situé à Nice derrière l'immeuble portant le n° 8 de l'avenue de Verdun, d'une superficie de 317 m²

Les propriétés désignées sous les n° 2, 3 et 4 étant portées au cadastre de la Ville de Nice sous les n° 75 à 80, 81 bis et 83 de la section D.

La Société immobilière et d'exploitation de l'avenue Masséna avait formé le projet de démolir les constructions élevées sur ces terrains de percer une avenue devant relier l'avenue de Verdun à la rue Masséna, et d'édifier de nouvelles constructions. La guerre de 1914/18 et la législation sur les loyers n'ont pas permis la réalisation de ce projet. Seules ont été apportées des améliorations aux immeubles de l'avenue de Verdun qui ont fait l'objet d'un Bail principal à la Société anonyme de l'Hôtel de France, moyennant un loyer de 320.000 F outre toutes charges, y compris les grosses réparations et le remboursement de la taxe de mainmorte, pour une durée devant venir à expiration le 30 septembre 1955. sauf faculté pour la Société preneuse d'avancer ce terme au 30 septembre 1948.

Par délibération du 26 mars 1936, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a prononcé la dissolution anticipée de la Société pour perte de plus des trois quarts du capital social et a nommé un liquidateur en la personne de M. Ernest Burkhardt, Avoué honoraire près le Tribunal Civil de la Seine, demeurant alors à Paris, rue Pierre Charron n° 68.

Son activité étant limitée du fait même de son caractère de Société immobilière, la société immobilière et d'exploitation de l'Avenue Nasséna n'a pas vue son exploitation modifiée au cours de la période de guerre encore qu'elle ait eu à subir des diminutions de loyers en application du Décret-Loi du 26 septembre 1939- Ainsi elle est demeurée étrangère aux règlements des indemnités allouées, à la suite de l'évacuation des immeubles de l'Avenue de Verdun, à la Société anonyme de l'Hôtel de France locataire principale, et c'est encore cette dernière société qui a supporté les dommages opérés par l'armée allemande le 28 août 1944.

f) Société anonyme de l'Hôtel de France

Ernest Weber, propriétaire exploitant le fonds de commerce, hôtel de France sis 12 avenue Masséna, et Alfred Donadéi fondent en 1909 la Société Weber et C° destinée à l'exploitation de l'hôtel de France loué à bail à partir de 1911 à la Société immobilière et d'exploitation de l'avenue Masséna.

En 1920 la société se transforme en société anonyme Hôtel de France, tandis que l'Hôtel de France, devenue Hôtel de France et Plaza, s'agrandit en annexant les immeubles contigus.

Le mémoire descriptif de 1914 mentionne les noms des différents copropriétaires (31 J 447).

L'immeuble de l'Hôtel Plaza et France, anciennement Hôtel de France, a été reconstruit, dans sa forme actuelle, pendant les années 1919 et 1920, il fit sa réouverture en 1920.

Il occupe un terrain de forme irrégulière, mentionné dans la section D du plan cadastral de la Commune de Nice, comprenant les parcelles numérotées comme suit : 84 p, 88 p, 90 p, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 p, et 99" dont l'ensemble couvre 5-067 mètres carrés, dont : 3*317 mètres carrés pour l'Hôtel proprement dit, 815 mètres carrés pour un garage et des locaux loués à une Maison de publicité (parcelles 90 p et 91) et 935 mètres carrés pour les Cours et le Passage couvert.

L'hôtel présente deux façades extérieures : la principale, exposée au Midi, borde l'Avenue de Verdun sur une longueur de 97 mètres 851 l'autre, exposée à l'Ouest, borde la rue Paradis sur une longueur de 17 mètres 18? avec angle en pan coupé sur 1 mètre 40.

Cet immeuble appartient aux 4 propriétaires désignés ci-après :

- la partie Ouest de l'immeuble portant le n° 8 de l'Avenue de Verdun, appartient aux consorts NICOT de VILLEMALIN.

Elle comporte :

- a) au 1er étage, des bureaux d'administration
- b) au 2e étage, les chambres numérotées de 237 à 242 1
- c) au 3e étage, les chambres numérotées de 337 à 342

Elle est louée à la Société Immobilière et d'Exploitation de l'Avenue Masséna, Société anonyme au capital de 2.720.000 francs, dont le siège social est à Nice, 12, avenue de Verdun

- Les immeubles portant les numéros 10, 12 et 14 appartiennent à la Société immobilière et d'exploitation de l'Avenue Masséna, sus-désignée.

- L'immeuble d'angle, sur l'avenue de Verdun et sur la rue Paradis, portant le numéro 16, appartient : pour les 3/5 à la Société foncière du Sud de la France, Société anonyme au capital de 1 million de francs, dont le siège social est à Nice, 12 avenue de Verdun, pour les 2/5 à l'hoirie Chambers.

L'ensemble des ces immeubles, constituant l'Hôtel Plaza et France est loué, pour l'exploitation commerciale de l'Hôtel à la Société anonyme de l'Hôtel de France, au capital de 2 millions de francs, dont le siège social, est à Nice, 12 avenue de Verdun. Cette société est propriétaire de tout le matériel d'exploitation hôtelière garnissant les locaux de l'Hôtel, tel qu'il sera spécifié dans les inventaires formant le Chapitre VII du présent rapport.

Magasins et bureau de l'entresol.

Tout le rez-de-chaussée de l'Hôtel, bordant l'avenue de Verdun et la rue Paradis, est occupé par 12 magasins indépendants, commercialement, de l'exploitation hôtelière, il en est de même de l'entresol situé au dessus de ces magasins qui constitue des bureaux ou annexes de ces magasins.

Les deux magasins situés au rez-de-chaussée de l'immeuble n° 8 (à droite du passage) sont directement loués par les commerçants à la Société immobilière et d'exploitation de l'avenue Masséna.

Les 10 autres magasins des immeubles numérotés 10, 12, 14 et 16 (du passage couvert au passage de la rue Paradis) sont compris dans les baux principaux de la Société anonyme de l'Hôtel de France, locataire principale de l'immeuble, qui les sous-loue aux commerçants exploitant les magasins.

En outre, le journal « La page » occupe un bureau à l'entresol, bureau donnant sur la galerie intérieure.

Filiale du groupe Donadéi-Martinez, elle est dissoute en 1926 et Me Burkhart représentant de la Foncière du Nord en assure la liquidation.

g) Société des Grands Hôtels de Cannes

Société des Grands Hôtels de Cannes : société fondée par Emmanuel Martinez en 1927- Elle constitue le pendant de la Société des Grands Hôtels de Nice, Société de construction et d'exploitation hôtelière.

Le Comte de Caserte apporte à la société la propriété Villa Marie-Thérèse, et F. Rainbeaux une parcelle de terrain de la propriété Villar Henri III, là sera construit l'Hôtel Martinez exploité par la SGHC.

Les administrateurs : E. Martinez, Ch. Palmero, M. Martin, M. Bertagna.

Dès 1928 la SGHC entre en conflit avec l'entrepreneur constructeur de l'Hôtel, d'Anella, Le contentieux tourne à la déconfiture de la SGHC, contrainte de vendre l'hôtel en 1931.

Depuis 1929 la SGHC est passée en fait sous le contrôle de la Société Foncière du Nord de la France et de son comité notarial; Me Bouquet des Chaux, président de ce comité et du syndic de faillite de la SFNF contrôle en fait la société depuis que celle-ci a contracté auprès de la SFNF des emprunts qu'elle ne peut rembourser.

A partir de 1931 Me Bouquet des Chaux impose la constitution d'un comité de direction regroupant la SGHC exploitant le Martinez et les autres hôtels qu'il contrôle : Hôtels Miramar et Majestic.

Société Fermière de l'Hôtel Martinez est fondée en 1931 par E. Martinez pour empêcher la vente de l'Hôtel à la suite du contentieux d'Anella, elle n'est donc qu'une émanation de la SGHC.

Les administrateurs :

Société de contrôle et de gestion hôtelière de France, dirigée par A. Junot et A. Donadéi. E. Henry, M. Henry, G. Henry, F. d'Anella, E. Martinez, M. Bertagna, E. Anselmetti, G. Gaillard, Mouillefarine.

Après le 28 décembre 1944 les biens des deux sociétés cannoises sont mises sous séquestre. Elles restent propriétaires mais la direction d'exploitation est assurée par la direction des Domaines. Le 9 octobre 1955, la fin du bail de l'Hôtel Martinez à la Société Fermière de l'Hôtel Martinez entraîne la dissolution de cette dernière, désormais la SGHC reste seule propriétaire de l'immeuble et du fonds jusqu'à ce que la loi de finances rectificative de 1979 transfère à l'Etat la propriété de l'ensemble de ses biens.

h) Société des grands immeubles de la Côte d'Azur

Société anonyme fondée en 1923 par la Société foncière du Nord de la France, P. Faure, président de la Foncière du Nord, L. Nicolas, Me F. Singery, L. Lucas, L. Amici, A. Mortemard de Boisse, F. Douche-gaz, H. Sarton du Jonchay. Son siège social est à Paris.

Peu après M. Martin du Gard et A. Donadéi font leur entrée au Conseil d'administration. Cette société acquiert et gère un patrimoine immobilier dont :

- Grand Palais sis 2 boulevard de Cimiez
- Ancien Palais Donadéi et nouveau Palais Donadéi situés entre le boulevard Victor Hugo et la rue Maréchal Joffre.

Ces bâtiments ont été vendus à la société par A. Donadéi. La société vend et loue des appartements. Malgré la présence d'A. Donadéi en son sein, elle semble indépendante du groupe Donadéi-Martinez mais elle est directement liée à la Foncière du Nord.

En 1942 la majorité des actions passe sous le contrôle d'A. Collenil prête nom pour la société de participation générale à Monaco, dirigée par Szkolnikoff.

i) Société foncière du Sud de la France

Fondée en 1923 par E. Martinez, A. Donadéi, E. Jply, P. Raoux, A. Biuenet, cette société anonyme fait partie du Groupe Donadéi-Martinez. Elle a pour but d'acquérir et de gérer son patrimoine immobilier :

- immeuble angle 16 avenue Masséna et rue Paradis loué à la Société anonyme de l'Hôtel de France
- immeuble 6 rue Halévy
- immeuble 23 promenade des Anglais
- magasin 9 rue Honoré Sauman
- Terrains du Parc Impérial

La société est mise en liquidation en 1936, Me Burkhart représentant la Foncière du Nord en devient l'administrateur.

A partir des années 1941-1942 apparaît une filiale intitulée Société foncière agricole du Sud-Est de la France, basée à Roquebrune-Cap-Martin. En fait elle prend part au règlement de la vente de l'immeuble du 16 avenue Masséna en faveur de la Société foncière du Sud de la France.

3 - Groupe Szkolnikoff

En 1942, Nicolas Blanchet, administrateur de société, fonde à Monaco la Société de participations générales sise 3 boulevard Prince Rainier ayant pour objet la prise de participation dans des entreprises et leur mise en valeur.

Elle prend le contrôle de multiples sociétés :

- à Nice: la Société des grands immeubles de la Côte d'Azur
- à Monaco: la Société anonyme Hôtel du Helder, 6 avenue de la Madone la société anonyme Hôtel du Littoral
 - la Société anonyme Hôtel St James et des colonies, rue de la Scala
 - la Société anonyme Hôtel Mirabeau, avenue des citronniers
 - la Société anonyme Hôtel Windsor
 - la société anonyme Hôtel Victoria, 13 bd Princesse-Charlotte
 - la Société anonyme Palais Bellevue, 1 rue Bellevue
 - la Société anonyme l'investissement financier.
 - la Société foncière azuréeenne 12 bd Princesse-Charlotte
 - la Société immobilière du Ténao, 14 rue du Ténao
 - la Société immobilière Trianon, 45 rue Grimaldi
 - la Société de coopération financière, 1 avenue Princesse Alice
 - la Société nouvelle de gestion.

Le 4 décembre 1942, Michel Szkolnikoff est nommé Directeur général de la Société de la Participations générales, il en est en fait le véritable dirigeant et propriétaire, il est aussi administrateur dans la Société anonyme la Foncière azuréeenne et dans la Société anonyme de l'investissement foncier.

Les ordonnances du 12 et du 28 décembre 1944 des Tribunaux civils de la Seine, de Grasse et de Nice plaçant sous séquestre les biens de Michel Szkolnikoff ainsi que ceux des personnes reconnues solidaires, entraînent le démantèlement de la holding.

E. ROTTEMBOURG & M. GOLDIN

BUREAU D'AFFAIRES THÉÂTRALES

6, Rue Cardinal Mercier - PARIS (9^{ème})

TÉL.: LOUVRE 60-49 et 02-27

ADR. POUR TÉLÉGRAMMES: ROTGOLDI 84-PARIS

TOUT CE QUI CONCERNE LES
THÉÂTRES
MUSIC-HALLS
CIRQUES
DANCINGS
TOURNÉES ET REVUES
ORCHESTRES
PARIS 1930

Paris, le _____ 193

C O N T R A T

Entre Monsieur MARTINEZ, Administrateur de l'Hotel Martinez
à Cannes

D'une part

et
Mademoiselle MISTINGUETT domiciliée 24, Brd des Capucines
à Paris

d'autre part,

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

Monsieur MARTINEZ engage Mademoiselle Mistinguett avec sa
troupe pour un diner de gala, dans la soirée du 30 janvier 1930

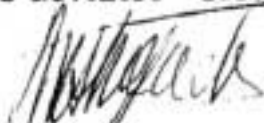
Mademoiselle Mistinguett recevra de Monsieur Martinez,
Quatre vingts francs par couvert, c'est-à-dire par dîneur

Monsieur Martinez s'engage à fournir à Mademoiselle
Mistinguett l'orchestre dont elle aura besoin, étant entendu
que les gages de l'orchestre seront à la charge de Monsieur
Martinez .

Monsieur Martinez s'oblige aussi à faire la publicité
nécessaire pour le diner de gala.

Monsieur Martinez mettra à la disposition de Mademoiselle
le Mistinguett un appartement pour elle et sa femme de cham-
bre ainsi qu'une chambre pour Monsieur LESLIE

Fait en double à Paris
le 21 Novembre 1930



RESUME DU FONDS

I-CONSTITUTION ET GESTION DES SOCIETES (1)

- A - SOCIETE FONCIERE DU NORD DE LA FRANCE
- B - SOCIETE NOUVELLE DES ENTREPRISES D'HOTEL OU SOCIETE GENERALE DES ENTREPRISES D'HOTEL
- C - SOCIETE HOTEL DES ANGLAIS
- D - SOCIETE DES GRANDS HOTELS DE NICE
- E - SOCIETES PROPRIETAIRES DU SAVOY HOTEL
 - 1 - Société Martinez et C*
 - 2 - Société anonyme du Savoy Hôtel
 - 3 - Société immobilière du Cercle de la Méditerranée
 - 4 - Affaires communes à la Société anonyme du Savoy Hôtel et à la Société immobilière du Cercle de la Méditerranée
- F - SOCIETE IMMOBILIERE ET D'EXPLOITATION DE L'AVENUE MASSENA
- G - SOCIETE ANONYME DE L'HOTEL DE France
- H - SOCIETE DES GRANDS HOTELS DE CANNES ET SOCIETE FERMIERE DE L'HOTEL MARTINEZ
- I - SOCIETE FONCIERE DU SUD DE LA FRANCE
- J - SOCIETES D'EXPLOITATION DE L'HOTEL ROYAL OU INTERNATIONAL DE VICHY
- K - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL IMPERIAL
- L - SOCIETE FERMIERE DES CASINOS DE NICE
- M - SOCIETE ANONYME DE L'HOTEL ROYAL
- N - SOCIETE IMMOBILIERE DU BOULEVARD DE LA MADELEINE
- O - SOCIETE DES GRANDS HOTELS DE BRIDES LES BAINS
- P - SOCIETE ANONYME NIÇOISE DE TRANSPORT PAR AUTOMOBILE
- Q - RESTAURANT LE ROI GEORGES
- R - SOCIETE DES GRANDS IMMEUBLES DE LA COTE D'AZUR
- S - ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE FONDS DE COMMERCE ET DE PARTICIPATIONS A DES SOCIETES EFFECTUEES PAR EMMANUEL MARTINEZ

II- GESTION DU SEQUESTRE

- A - GROUPE DONADEI-MARTINEZ (CANNES-NICE)
 - 1 - Biens époux Martinez
 - 2 - Biens Donadéi conjoints
 - 3 - Société foncière du Nord de la France
 - 4 - Hôtel Martinez
 - 5 - Hôtel Ruhl
 - 6 - Savoy Hôtel
 - 7 - Société anonyme Hôtel de France et Plaza
 - 8 - Société anonyme Hôtel Majestic
 - 9 - Société foncière du Sud de la France
 - 10 - Société des grands immeuble de la Côte d'Azur
 - 11 - Société immobilière et d'exploitation de l'Avenue Masséna
- B - GROUPE SZKOLNIKOFF (MONACO)

1 - Siège central - Biens personnels

1) Les dossiers de ces sociétés comportent constitution et liquidation, conseils et assemblées, affaires domaniales, affaires financières, comptabilité.

2 - Biens des sociétés

- Société anonyme Hôtel du Helder
- Société anonyme du Littoral
- Société anonyme Hôtel Saint-James et Hôtel des Colonies
- Société anonyme Hôtel Windsor
- Société anonyme Hôtel Victoria
- Société anonyme Palais Bellevue
- Société anonyme l'Investissement financier
- Société foncière azuréeenne
- Société immobilière du Tenao
- Société immobilière Trianon
- Société anonyme de participations générales
- Société de coopération financière
- Société nouvelle de gestion-Biens Petit-Nouvellon

III - EXPLOITATION DES HOTELS

A - HOTEL RUHL

- 1 - Domaine
- 2 - Affaires financières
- 3 - Comptabilité
- 4 - Voyageurs - Clients
- 5 - Service commerciaux
- 6 - Personnel
- 7 - Gérance et concessions
- 8 - documents photographiques

B - HOTEL MARTINEZ

- 1 - Domaine
- 2 - Affaires financières
- 3 - Comptabilité
- 4 - Voyageurs-clients
- 5 - Services commerciaux (publicité, manifestations)
- 6 - Personnel
- 7 - Gérance salon de coiffure
- 8 - Documents photographiques

C - HOTEL ROYAL

- 1 - Domaine
- 2 - Affaires financières
- 3 - Comptabilité

D - HOTEL IMPERIAL

Comptabilité

E - HOTEL MAJESTIC

Comptabilité

F - HOTEL MIRAMAR

- 1 - Affaires financières
- 2 - Comptabilité
- G - HOTEL DE FRANCE ET PLAZA
 - 1 - Domaine
 - 2 - Affaires financières
 - 3 - Comptabilité
 - 4 - Voyageurs - clients
 - 5 - Personnel
 - 6 - Documents photographiques
- H - SAVOY HOTEL
 - 1 - Domaine
 - 2 - Affaires financières
 - 3 - Comptabilité
 - 4 - Documents photographiques
- I - FONDS COMMUN DES SOCIETES
 - 1 - Domaine
 - 2 - Affaires financières
 - 3 - Comptabilité
 - 4 - Services commerciaux

IV - REQUISITIONS ET DOMMAGES DE GUERRE

- A - HOTEL MARTINEZ (seconde guerre mondiale)
- B - HOTEL DE FRANCE ET PLAZA (deux guerres mondiales)
- C - HOTEL RUHL (deux guerres mondiales)